

## SEANCE DU 9 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf à dix-neuf heures quinze, le neuf avril, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard GOURBEYRE, Maire d'ORBEIL.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2019

**Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Gérard GOURBEYRE, Gilles GUERET, Thierry RAYNAUD, Mireille GAYARD, Sandrine BOUSSAT, Bernard IGONIN, Annie DANGLADES, Bruno LAURENT, Gisèle VIDAL, Frédéric BOUILLAND, Bernard MERLEN**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Elisabeth CHASSEFEYRE-TIXIER ayant donné pouvoir à Mireille GAYARD**

**Corinne MONTCULIER, ayant donné pouvoir à Sandrine BOUSSAT**

**Christelle GARDETTE ayant donné pouvoir à Gisèle VIDAL**

**Absent : Adrien VIALON**

**Secrétaire : Bernard MERLEN**

**Délibération n° 1 du 9 avril 2019 : SP le 15/04/2019**

**VOTE DU TAUX DES 3 TAXES POUR L'ANNEE 2019**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des trois taxes et de les laisser comme suit pour l'année 2019 :

    Taxe d'habitation : 12,22%

    Taxe foncière (bâti) : 15,52%

    Taxe foncière non bâti : 75,56%

**Délibération n° 2 du 9 avril 2019 : SP le 15/04/2019**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2018 de la commune d'ORBEIL est de 124 168,26 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter :

- Une partie au financement des dépenses de fonctionnement,  
Article 002 du budget 2019 pour la somme de 54 168,26 €uros.
- Le reste au financement des dépenses d'investissement,  
Article 1068 du budget 2019 pour la somme de 70 000,00 €uros.

**Délibération n° 3 du 9 avril 2019 : SP le 25/04/2019**

**VOTE DU BUDGET 2019**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019.

Il demande au conseil municipal d'arrêter le dit budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête le budget primitif pour l'année 2019 tel que résumé ci-dessous à l'unanimité des conseillers présents :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	182 948,00	0,00	174 707,00	174 707,00	174 707,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	362 080,00	0,00	344 783,00	344 783,00	344 783,00
014	Atténuations de produits	25 551,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	61 142,00	0,00	59 996,00	59 996,00	59 996,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>631 721,00</b>	<b>0,00</b>	<b>579 486,00</b>	<b>579 486,00</b>	<b>579 486,00</b>
66	Charges financières	13 354,00	0,00	12 211,00	12 211,00	12 211,00
67	Charges exceptionnelles	14 030,00	0,00	14 030,00	14 030,00	14 030,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	35 987,37		10 967,26	10 967,26	10 967,26
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>695 092,37</b>	<b>0,00</b>	<b>616 694,26</b>	<b>616 694,26</b>	<b>616 694,26</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	35 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	7 767,00		15 442,00	15 442,00	15 442,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>42 767,00</b>		<b>45 442,00</b>	<b>45 442,00</b>	<b>45 442,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>737 859,37</b>	<b>0,00</b>	<b>662 136,26</b>	<b>662 136,26</b>	<b>662 136,26</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>662 136,26</b>
--	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	75 400,00	0,00	49 325,00	49 325,00	49 325,00
73	Impôts et taxes	299 047,00	0,00	294 241,00	294 241,00	294 241,00
74	Dotations et participations	181 667,00	0,00	170 324,00	170 324,00	170 324,00
75	Autres produits de gestion courante	76 900,00	0,00	84 500,00	84 500,00	84 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>633 014,00</b>	<b>0,00</b>	<b>598 390,00</b>	<b>598 390,00</b>	<b>598 390,00</b>
76	Produits financiers	6,00	0,00	6,00	6,00	6,00
77	Produits exceptionnels	1 120,00	0,00	572,00	572,00	572,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>634 140,00</b>	<b>0,00</b>	<b>598 968,00</b>	<b>598 968,00</b>	<b>598 968,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	14 000,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>14 000,00</b>		<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>648 140,00</b>	<b>0,00</b>	<b>607 968,00</b>	<b>607 968,00</b>	<b>607 968,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>54 168,26</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>662 136,26</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>36 442,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 579,00	0,00	3 080,00	3 080,00	3 080,00
204	Subventions d'équipement versées	160 492,00	4 522,00	28 976,00	28 976,00	33 498,00
21	Immobilisations corporelles	68 229,00	4 850,95	36 839,00	36 839,00	41 689,95
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	148 235,00	5 870,00	461 344,57	461 344,57	467 214,57
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>381 535,00</b>	<b>15 242,95</b>	<b>530 239,57</b>	<b>530 239,57</b>	<b>545 482,52</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 491,00	0,00	30 633,00	30 633,00	30 633,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>29 491,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 633,00</b>	<b>30 633,00</b>	<b>30 633,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>411 026,00</b>	<b>15 242,95</b>	<b>560 872,57</b>	<b>560 872,57</b>	<b>576 115,52</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	15 050,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>15 050,00</b>		<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>426 076,00</b>	<b>15 242,95</b>	<b>569 872,57</b>	<b>569 872,57</b>	<b>585 115,52</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>31 783,48</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>616 899,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	144 560,11	42 764,00	267 203,00	267 203,00	309 967,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	64 073,00	0,00	156 390,00	156 390,00	156 390,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>208 633,11</b>	<b>42 764,00</b>	<b>423 593,00</b>	<b>423 593,00</b>	<b>466 357,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	47 230,00	0,00	33 100,00	33 100,00	33 100,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	110 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>159 230,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 100,00</b>	<b>105 100,00</b>	<b>105 100,00</b>
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>367 863,11</b>	<b>42 764,00</b>	<b>528 693,00</b>	<b>528 693,00</b>	<b>571 457,00</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	35 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	7 767,00		15 442,00	15 442,00	15 442,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 050,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>43 817,00</b>		<b>45 442,00</b>	<b>45 442,00</b>	<b>45 442,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>411 680,11</b>	<b>42 764,00</b>	<b>574 135,00</b>	<b>574 135,00</b>	<b>616 899,00</b>

+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>616 899,00</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>36 442,00</b>
--	------------------

**Délibération n° 4 du 9 avril 2019 : SP le 10/05/2019**

**CREATION D'UN CONTRAT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER  
D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire de recruter  
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Considérant qu'en raison du prochain départ de la collectivité de l'agent des espaces verts actuellement en contrat aidé il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1) De créer un emploi non permanent pour à un accroissement saisonnier d'activités, à temps non complet d'adjoint technique aux services espaces verts, pour une durée de cinq mois à compter du 1er mai 2019 (soit jusqu'au 30 septembre 2019) à raison de 26,00 (vingt-six) heures par semaine sur cette période.
- 2) Que sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.
- 3) D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail avec l'agent recruté.
- 4) De préciser que la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut de la grille indiciaire du cadre d'emploi de catégorie C, Echelle C1 ; indice brut 348, majoré 326 de la fonction publique territoriale et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Délibération n° 5 du 9 avril 2019 : SP le 10/05/2019**

**VENTE D'HERBE 2019**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 3 du 18 novembre 2011 et n° 5 du 1<sup>er</sup> mars 2018 fixant le prix de l'herbe récoltée sur les parcelles A62 et A76 à Vort et sur les parcelles ZE4 et ZE22 à Beauregard à 45 € la tonne de foin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1°) De ne plus vendre l'herbe récoltée sur les parcelles A62 et A76 à Vort
- 2°) De fixer le prix de la tonne de foin récoltée à 50€ à partir de l'année 2019 sur les parcelles ZE4 ET ZE22 à Beauregard.
- 3°) Que la vente d'herbe soit réservée en priorité aux agriculteurs ayant leur siège d'exploitation sur la commune d'ORBEIL et principalement aux agriculteurs ayant des animaux

De rappeler que :

a°) Chaque agriculteur attributaire d'une parcelle de terrain disposera de celle-ci jusqu'au 31 décembre de l'année.

b°) Que l'attribution de la vente d'herbe ne dépassera pas dépasser deux ans consécutifs pour un seul et même attributaire. Au bout de deux années consécutives, la candidature de ce postulant ne sera pas prise en compte sauf s'il n'y a pas d'autres candidatures.

### **Délibération n° 6 du 9 avril 2019 : SP le 10/05/2019**

#### **LOCATION DE 3 LOCAUX POUR BUREAUX**

Monsieur le Maire expose que suite à l'arrêt des temps d'activité périscolaire 3 salles (ancienne garderie, l'ancienne bibliothèque de l'école primaire, la nouvelle salle située au-dessus de la salle du conseil municipal) se sont libérées et propose que ces trois salles puissent être louées à usage de bureau

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de louer les 3 salles qui se sont libérées pour usage de bureau au tarif de :

- |   |                |
|---|----------------|
| 1°) Salle de l'ancienne garderie au prix de location de :         | 200€ par mois. |
| 2°) Salle de l'ancienne bibliothèque au prix de                   | 150€ par mois  |
| 3°) Salle au-dessus de la salle du conseil municipal au prix de : | 150€ par mois  |

### **Délibération n° 7 du 9 avril 2019 : SP le 10/05/2019**

#### **LOCATION DES VELOS ELECTRIQUES**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

1°) De louer les deux vélos électriques à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

2°) Que le tarif de location d'un vélo électrique soit le suivant :

- |   |                |
|---|----------------|
| a) Location pour un week-end au prix de :   | 50 € par vélo  |
| (Le vélo sera pris en mairie le vendredi soir entre 17 et 18 heures et ramené à la mairie le lundi suivant entre 17 et 18 heures.)                |                |
| b) Location à la semaine au prix de   | 100 € par vélo |
| (Le vélo sera pris en mairie le vendredi soir entre 17 et 18 heures et ramené à la mairie le lundi de la semaine suivante entre 17 et 18 heures.) |                |

3°) Qu'une caution de 1 200€ par vélo électrique sera demandée à chaque location.

### **Délibération n° 8 du 9 avril 2019 : SP le 10/05/2019**

#### **LOCATION DE LA SALLE DU CEDRE A L'ASSOCIATION LA RIGOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération numéro 2 du 31 mai 2018 concernant la location de la salle du Cèdre à l'association « La Rigole » pour l'année scolaire 2018-2019.

Il informe le conseil municipal que l'association lui a fait connaître :

- a) Qu'elle souhaitait renouveler la location pour l'année scolaire 2019-2020.
- b) Qu'elle souhaitait quelques aménagements

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a décidé :

- 1) 1° de louer la salle du Cèdre à l'association « la Rigole » pour l'année scolaire 2019-2020 et d'appliquer une hausse du loyer qui correspond à l'augmentation de l'indice de référence des loyers connu en septembre 2018 c'est à dire l'indice du 2ème trimestre 2018, par rapport à l'indice du 2ème trimestre 2019 lorsque celui-ci sera connu.
- 2) De déposer « la cuisine à hauteur d'enfants » pendant les grandes vacances scolaires.
- 3) De reporter ultérieurement sa décision concernant l'utilisation de la salle supérieure pour exécuter des exercices physiques sans utilisation de ballon.
- 4) De préciser que la facturation de l'abonnement du compteur électrique est déjà établie au prorata de l'utilisation des locaux. Le paiement de l'abonnement est déjà en fonction du temps d'utilisation des locaux.
- 5) D'accepter que l'association « La Rigole » organise sa fête du printemps le 8 mai 2019 ouverte au public uniquement dans la cour et la salle qui sont louées, mais en aucun cas elle empiètera sur les extérieurs du gîte réservés aux locataires (aires de jeux, table de ping-pong, jardin des senteurs).
- 6) Que les modalités de l'organisation de cette fête devront être vues avec les responsables élues du domaine de Vort : Gisèle VIDAL et Christelle GARDETTE ainsi que le responsable du domaine Michel BOUYSSOU.

**Délibération n° 9 du 9 avril 2019 : SP le 09/05/2019**

**DEMANDE DE SUBVENTION « DSIL 2019 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2019 » AUPRES DE L'ETAT POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DU GITE DE GROUPES DU DOMAINE DE VORT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le gîte de groupes du domaine de Vort a été créé dans les années 90. Il explique que ce gîte jouit d'une bonne fréquentation mais que l'infrastructure et l'équipement commencent à être désuets. Les travaux de modernisation du domaine de Vort s'élèvent à 156.065 €.

Il expose que l'Etat peut apporter une aide financière dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 25 % des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- d'effectuer les travaux de modernisation du gîte de groupes du domaine de Vort
- d'approuver le dossier présenté par Monsieur le Maire concernant ces travaux pour un montant de 127.665 € HT de travaux et 28.400 € HT de frais d'honoraires (architecte, bureau d'étude, coordinateur SSI, bureau de contrôle et SPS), soit un montant total de 156.065 € HT
- d'imputer le montant des dépenses de ces travaux en section d'investissement du budget 2019 (156.065 € HT, soit 187.278 € TTC)
- de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019 auprès de l'Etat de 25 % de 156.065 €, soit une subvention de 39.016 € pour la modernisation du gîte de groupes du domaine de Vort.

**Délibération n°10 du 9 avril 2019 : SP le 19/04/2019**

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LE DOMAINE DE VORT**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité au domaine de Vort lors de location de couchage. Il serait souhaitable d'effectuer des rondes de nuit afin d'assurer la surveillance et le gardiennage au domaine de Vort et de procéder à l'évacuation des locataires des chambres en cas de danger ou d'incendie.

Vu le Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après le service fait sur la base d'un forfait.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- a) De recruter un vacataire pour effectuer de 22 heures à 8 heures du matin le lendemain des rondes de nuit, la surveillance, le gardiennage au domaine et de procéder à l'évacuation des locataires des chambres en cas de danger ou d'incendie la ou les nuits de location avec couchage. En principe cette surveillance s'effectuera les week-ends pour une durée d'une à deux nuits ponctuellement.
- b) Que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait net de cent cinquante euros pour une durée de 22h à 8 heures le lendemain matin.
- c) D'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- d) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents et les actes afférents à cette décision.

**Délibération n° 11 du 9 avril 2019 : SP le 21/05/2019**

**OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLES AD 50 ET AD 51 LE CHAUFFOUR**

Monsieur le Maire Gérard GOURBEYRE est empêché pour prendre la décision du DPU car il est concerné. Il sort de la salle et Monsieur Thierry RAYNAUD prend ensuite la présidence du Conseil Municipal pour cette affaire particulière.

Monsieur Thierry RAYNAUD expose qu'il a eu connaissance que les parcelles AD 50 d'une superficie de 3a 80 ca. pour la somme de 27 500€ (vingt-sept mille cinq cents euros) et la parcelle AD 51 d'une superficie de 4a 96 ca objet d'une vente pour la somme de 33 500€ (trente-trois mille cinq cents euros) et qu'elles sont situées dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles :

- \*. AD 50 d'une superficie de 3a 80 ca pour la somme de 27 500€ (vingt-sept mille cinq cents euros)
- \*. AD 51 d'une superficie de 4a 96 ca objet d'une vente pour la somme de 33 500€ (trente-trois mille cinq cents euros)

**Délibération n° 12 du 9 avril 2019 : SP le 21/05/2019**

**REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR ACHAT DE DIVERSES FOURNITURES AU DOMAINE DE VORT**



Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

1°). D'acquérir sur internet un mégaphone qui servira au domaine de Vort en cas de sinistre pour la somme de 35,34€ TTC qui sera remboursée à Madame VIDAL Gisèle.

2°) D'accepter le remboursement à Madame VIDAL Gisèle de l'acquisition :

- a) Des repères de jardin galvanisés pour le jardin des senteurs au domaine de Vort pour la somme de 76.56€ TTC
- b) D'un marqueur permanent « Pentel Ecolo » pour le jardin des senteurs pour la somme 9,49€ TTC
- c) D'un mégaphone qui servira au domaine de Vort en cas de sinistre pour la somme de 35,34€ TTC

3°) D'accepter le remboursement à Madame Vidal du lavage de 10 couettes du domaine de Vort pour la somme de 102€ TTC

De rembourser les sommes avancées par Madame VIDAL.

**La séance est levée à 23h30.**